



Demande de tarification

Document à renvoyer avant le commencement des travaux



IMPORTANT

Avant de renvoyer ce questionnaire à la MAF, assurez-vous qu'aucune information demandée ne manque.

Pour respecter les exigences réglementaires¹ et dans une optique de service à nos clients toujours amélioré, nous sommes tenus de recueillir vos exigences et vos besoins lors de votre adhésion, de vous apporter les informations objectives afin que vous puissiez prendre une décision en connaissance de cause.

Exigences et besoins du client :

- Dommages-ouvrage (DO)**
Vous faites réaliser des travaux de construction de bâtiments soumis à l'assurance DO obligatoire
- Constructeur non réalisateur (CNR)**
Vous êtes constructeur non réalisateur pour des travaux de construction de bâtiment soumis à l'assurance de responsabilité décennale obligatoire
- Tous risques chantier (TRC)** suivant zone géographique
Vous souhaitez compléter votre protection pendant la durée de vos travaux contre les dommages matériels de nature accidentelle (incendies, inondations, effondrements, catastrophes naturelles, actes de terrorisme, etc.)

¹ Décret n° 2018-431 du 1er juin 2018 transposant la directive européenne 2016/97 du 20 janvier 2016 sur la distribution d'assurance



- Critères de souscription :**
- **Mission complète de l'architecte,**
 - **Étude de sol obligatoire pour toute opération neuve, reprise en sous-œuvre ou surélévation/extension (type G2AVP),**
 - **Contrôle technique (mission L, solidité au minimum étendue aux existants en cas de rénovation) pour tout coût de construction supérieur à 400 000 € TTC,**
 - **Tous les travaux, sans exception, doivent être exécutés par des entreprises assurées pour leur responsabilité décennale.**

Souscripteur :				
Adresse :				
Code postal :	Ville :			
Téléphone :	Télécopie :	Courriel :		
<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage privé	Profession :			
<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage public	<input type="checkbox"/> Mandataire du maître de l'ouvrage	<input type="checkbox"/> Promoteur immobilier	<input type="checkbox"/> Vendeur	
<input type="checkbox"/> Autre qualité :				
Si promoteur , fournir l'extrait K Bis		Nom du gérant de la société :		
Avez-vous déjà été assuré à la MAF ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Si oui, n° d'identification client :
Si non, précédent assureur :				
Maître de l'ouvrage (s'il n'est pas le souscripteur) :				
Adresse :				
Code postal :		Ville :		
Téléphone :		Télécopie :		Courriel :

1 - ARCHITECTE, ARCHITECTE D'INTÉRIEUR ET/OU INGÉNIEUR

Mission complète (projet architectural/conception plus direction des travaux)

N° d'adhérent à la MAF de l'architecte (fournir la copie du contrat de maîtrise d'oeuvre) :	
Nom :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	

Mission de l'ingénieur / BET (pouvant être titulaire en co-traitance avec l'architecte d'une mission complète) :	
N° d'adhérent à la MAF ou à EUROMAF :	
Nom :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	

2 - OPÉRATION DE CONSTRUCTION OU DE RÉHABILITATION

<input type="checkbox"/> Maison individuelle isolée	<input type="checkbox"/> Maisons individuelles groupées	<input type="checkbox"/> Collectif location	<input type="checkbox"/> Collectif propriété	<input type="checkbox"/> Bureaux	
<input type="checkbox"/> Commerces	<input type="checkbox"/> Bâtiment industriel	<input type="checkbox"/> Stockage	<input type="checkbox"/> Enseignement	<input type="checkbox"/> Culture Loisirs	<input type="checkbox"/> Hôtellerie Tourisme
<input type="checkbox"/> Santé	<input type="checkbox"/> Justice Sécurité	<input type="checkbox"/> Agricole	<input type="checkbox"/> Autres :		

Adresse du chantier :

Code postal :

Ville :

Description sommaire :

.....

.....

Le bâtiment est-il destiné à être livré brut : Non Oui

Le maître d'ouvrage réalise-t-il lui-même certains travaux ? Non Oui Si oui, lesquels :

Destinée à la vente : Non Oui (construction seule) Oui (construction en copropriété)

En cas de vente, préciser le nom et l'adresse du notaire :

Code postal :

Ville :



COÛT PRÉVISIONNEL DE CONSTRUCTION : **€ TTC y compris V.R.D. privatifs piscine et tous honoraires techniques compris (architecte, architecte d'intérieur, BET, contrôleur technique, géotechnicien, coordonateurs SP, etc.)**

Date de la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) : _____
(joindre la copie de la déclaration CERFA au moment de la demande de garantie)

Date prévue du début des travaux : _____ **Date prévue de l'achèvement des travaux :** _____

Etude de sol par un géotechnicien* : Non Oui
 Contrôle technique** : Non Oui Types de mission : L+S Autres :
 Opération neuve Travaux sur construction existante

* exigée pour des travaux neufs ou de reprise en sous-oeuvre ou de surélévation/extension.
 ** exigé au-delà d'un coût prévisionnel de construction de **400 000 € TTC**.

Partie à compléter en cas de travaux sur construction existante
 Âge des existants : Coût de reconstruction :
 Désamiantage : Non Oui Procédé employé :
Nature des travaux neufs sur existants :
 • Maçonnerie béton armé modifiant les structures ou les efforts supportés par la construction : Oui Non
 • Charpente, couverture, bardage, étanchéité horizontale : Oui Non
 • Etanchéité verticale ou imperméabilisation / ravalement : Oui Non
 • Surélévation de bâtiment : Oui Non
 • Création de sous-sol : Oui Non
 • Suppression d'éléments porteurs : Oui Non

Informations techniques :

Nombre de bâtiments : Nombre de niveaux : sur RC./..... sous RC./..... Surface au sol :
 Procédés et/ou matériaux de technique courante : Oui Non (si non, consulter la MAF)
 Type de fondations : Nature des façades :
 Sous-sols inondables : Oui Non Présence de remblais : Oui Non
 Ossature bois : Oui Non
 Si oui, joindre une **attestation d'assurance décennale garantissant la bonne tenue du traitement des bois pendant 10 ans**
 Piscine : Oui Non Si oui, joindre **une attestation d'assurance décennale garantissant le pisciniste**

	Montant des travaux H.T.		Montant des travaux H.T.
Parois moulées/Cuvelage : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	€	Reprise en sous-œuvre : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non.....	€
Usage d'explosifs : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	€	Mur de soutènement : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non.....	€
Démolitions : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	€	Puits/Pieux : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non.....	€
Pompages : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	€	Stabilisation du terrain : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non.....	€

Présence d'avoisnants immédiats : Oui Non
 Référé préventif : Oui Non Constat d'huissier : Oui Non

3 - LISTE DES PARTICIPANTS AU CHANTIER CONNUS À CE JOUR (TECHNICIENS, ENTREPRISES)

Corps d'état	Nom et adresse (*)	Assureur	Montant des travaux ou honoraires TTC	Qualification Qualibat (O/N)
			€ TTC	
			€ TTC	
			€ TTC	
			€ TTC	
			€ TTC	



Corps d'état	Nom et adresse (*)	Assureur	Montant des travaux ou honoraires TTC	Qualification Qualibat (O/N)
			€ TTC	
			€ TTC	
			€ TTC	
			€ TTC	

*** Nous fournir la liste des intervenants traitants et sous-traitants**

Les entreprises **connues à ce jour** devront nous être signalées, si possible avant l'établissement de la proposition d'assurance, avec mention de leur assureur.

La liste complète **de tous les participants connus, sous-traitants compris**, sera communiquée pour l'établissement du contrat, accompagnée des copies de leurs attestations d'assurance décennale, de la déclaration d'ouverture de chantier (déclaration CERFA).

La validité des attestations s'apprécie par rapport à la date d'ouverture de chantier (D.O.C.) mentionnée sur le volet du permis de construire remis à l'Administration au moment où les travaux commencent. Les entreprises devront donc être en mesure de justifier leurs garanties au jour précis de la D.O.C. (loi du 04/01/78).

Les entreprises dont la création est postérieure à la D.O.C. devront justifier de leur assurance au jour de la délivrance de l'ordre de service et produire un extrait du Registre des Métiers ou du Commerce mentionnant leur date de création, ou produire une attestation nominative pour le chantier concerné.

Dans le cas de mise en oeuvre de travaux de technique non courante, l'attestation devra préciser que lesdits travaux sont régulièrement assurés ou mentionner qu'ils le sont pour le chantier nommément désigné.

Les attestations non fournies au moment de la demande de garantie formulée par le maître de l'ouvrage, seront communiquées dès que possible au cours des travaux, le non-respect de cette formalité pouvant être assimilé à une aggravation du risque initialement déclaré et engendrer une surprime.

Documents à fournir impérativement avec le questionnaire complété :

1) contrat de maîtrise d'œuvre,	3) rapport du bureau de contrôle si le coût de construction dépasse 400 000 € TTC,
2) rapport d'étude de sol (pour toute autre opération neuve, reprise en sous-œuvre ou surélévation/extension),	4) permis de construire,
	5) jeu de plans (masse et coupe).

Pour certains chantiers importants ou complexes, des documents complémentaires pourront être demandés.

En l'absence d'un ou plusieurs de ces documents, et en cas de questionnaire incomplet, aucun devis d'assurance ne pourra être établi.

En cas de souscription, ce questionnaire complété fera partie intégrante du contrat d'assurance, lequel ne pourra être définitivement établi qu'après production de la liste intégrale des participants au chantier (traitants directs ou sous-traitants) ainsi que leur attestation d'assurance décennale.

Fait à, le

**Signature
du maître d'ouvrage**

Si vous êtes assurés en Dommages-Ouvrage (DO), en Constructeur non réalisateur (CNR) ou en Tous risques chantier (TRC), en cas de difficultés en ce qui concerne l'application du contrat que vous aurez souscrit, vous pourrez consulter vos correspondants de l'espace Maîtrise d'Ouvrage de la direction des contrats pour ce qui est des modalités de calcul et de paiement des cotisations, ou de la direction des sinistres pour ce qui est du règlement des sinistres. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pourrez effectuer votre réclamation, selon les cas, au responsable de direction des contrats ou de la direction des sinistres en adressant un courrier à l'adresse suivante : Monsieur le directeur des contrats ou des sinistres, Mutuelle des Architectes Français assurances, 189 boulevard Malesherbes 75856 Paris Cedex 17.

Médiation : si le litige persiste alors que les procédures internes de traitement des réclamations ont été épuisées, vous avez la possibilité, si vous êtes un particulier (consommateur), de saisir la Médiation de l'Assurance, à condition toutefois qu'aucune action judiciaire n'ait été engagée.

Pour saisir la Médiation de l'Assurance, vous devez adresser votre dossier à : La Médiation de l'Assurance, TSA 50 110, 75441 Paris cedex ou via le site www.mediation-assurance.org, en fournissant les informations suivantes : le nom de la société avec laquelle vous êtes en litige ; les dates de principaux événements à l'origine du différend et un bref résumé du litige ; les décisions ou réponses de la société d'assurances qui sont contestées ; le numéro du contrat d'assurance et celui du dossier en cas de sinistre. A la demande devront être jointes les photocopies des courriers échangés avec l'entreprise d'assurances.

Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le signataire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification relatif aux informations qui le concernent et dont sont seuls destinataires, la MAF, ses mandataires, coassureurs, réassureurs et les organismes publics et professionnels concernés. Ce droit peut être exercé au siège social de la MAF.